RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/1005 du 9/II/1982 /MTPS/DGTFP/DFP/2103/2

portant reclassement et nomination de Monsieur MASSAMBA-LOUSSAMOUT Louis, Attaché des SAF de 10ème échelon (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

(/u le décret n° 62/130/HF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

D.B.

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/190/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers ;

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, réintégrations de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;

D.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 00368/B09-23 du 28 Juin 1977 du Ministre de la Défense Nationale ;

(/u l'arrêté n° 6609/MTPS/DGTFP/DFP du 13 Juillet 1982 portant promotion au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des cadres des catégories A2 et B des SAF (Travail et Administration Générale) ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 18.5.1982 ;

(/u la lettre n° 806/PM.CG.33.373-B15-09 du 22.6.1982 du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

- D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 62/425 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur MASSAMBA-LOUSSAHOUT Louis, Attaché des SAF de 10ème échelon, indice 1220 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers, en service à la Direction Générale du Travail et de la Fonction Publique, (ex-Lieutenant de l'APN), titulaire d'un Diplôme de l'Ecole Militaire Unifiée d'ODESSA (URSS) spécialité Auto-Engins Blindés, délivré le 27 Juin 1967, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF de 6è échelon, indice 1300 ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA .-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.B	3
D.C.F	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2